ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Carroll Trust and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier District de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang douze (12) est dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi dans la paroisse d'Orléans, dans la ville de la Nouvelle Orléans ou Nouvelle Orléans le tout de quelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille cent quarante quatre et cinq centièmes (2,144.05) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section un. Les lots un, deux, trois, cinq, six, sept et neuf dix, onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux, lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section trois, les lots un, six, sept et huit de la section cinq, les lots un, deux, trois, cinq, six, sept et huit de la section sept, les lots un et trois de la section neuf, et dans la section dix, le lot trois de la section douze.

Tout d'après le plan fait par Edgar Pritchard, en décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkmann à la succession de François Lacroix, par acte devant Clément Morel, notaire, le 8 juin 1846, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 53, folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie de terre, Est de l'avenue "Peoples" (avec les ex Orléans en sont après notes) d'un certain terrain en portion de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, faisant face au lac Pontchartrain et désigné par la lettre I, tel que par Louis Brugier, voyer, sous un acte de partage passé pardevant A. Delia, notaire le 29 août 1845, lodit lot étant traversé par l'avenue du canal de ce et le rail de la New Orleans and Western Railroad et forme partie du lot entre dans ce partage auquel il est ci-dessus référé.

Tout la toute propriété acquise ensemble — Autre propriété par la succession 107 lots of Destitute Orphan Boys, par partage des légataires du défunt Alexandre Fourcade, par acte pardevant A. Chaspe le 20 mai 1848, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 53, folios 501 à 503, en spécialement exclus de cette vente les parties dudit morceau I vendu par vente M. Ime et la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys avant la vente de ce lot par la Relief of Destitute Orphan Boys à Alfred Thompson par acte devant Isaac Mickenneth, notaire, le 6 octobre 1897.

Troisièmement—Un certain morceau de terre de la Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la lettre M sur plan par Louis Brugier voyer annexé à acte de partage passé pardevant Achille Pitard, notaire le 29me jour d'août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations, Nos 501 à 503. Ledit morceau tout ledit acte comme étant borné au nord par le Lac Pontchartrain sur la longueur de mesure environ quarante (40) arpents, au sud par les terres de —— —— sur la longueur de mesure quarante (40) arpents, et à l'est par le Bayou Cochee.

Tout la même propriété acquise par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, ledit acte de partage pardevant A. Delia, notaire, enregistré comme ci-dessus.

Troisièmement—Une certaine portion de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans faisant face au lac Pontchartrain entre le Chemin du Peuple à Avenue et Petit Bois, et désigné d'après un plan par Brugier voyer annexé à un acte de partage pardevant A. Chapella, notaire, le 29 août 1845, comme la portion J, laquelle étant plus particulièrement décrit comme ledit acte de partage comme étant borné sur le nord par le Pontchartrain, sur l'est par la portion de terre désignée par la lettre K, sur le sud par terres de Gentilly et sur l'ouest par l'avenue Peoples. Ladite portion J formant partie du No I ci-dessus et est référé dans ledit acte de partage comme tombant sur A. M. Destitute Orphan Boys qui l'a acquise d'après acte de partage enregistré dans le Bureau des Aliénations, livre 53, folio 501 à 503.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre sur une certaine qui s'y trouvent dans ledit district de la ville de la Nouvelle Orléans désignée comme les terres de Gentilly, dans le Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrit comme lot 13 de la section 1, bourg Douze, rang sud, douze est, contenant 40 acres.

Deuxièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le District de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 2 de la section 9, bourg douze, rang sud douze est contenant 40 acres.

Troisièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le District de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lots 7, 8 et 9 de la section 1, et lots 1 et 2 de la section 9, bourg douze sud, rang douze est, contenant 89 acres.

Quatrièmement—Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le District de la ville de la Nouvelle Orléans, connue comme terre de prairie, faisant face au Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg douze, rang sud, douze est, contenant 40 acres.

Cinquièmement—Le Quart Sud Est du Quart Ouest de la Section Fractionnelle Quatre, bourg Douze Rang Sud, Douze Est District de Terre Sud Est de la Louisiane du fleuve Mississipi.

Sixièmement—Certaines portions de terre du troisième district de la Nouvelle Orléans comme étant toutes Section trente huit, trente quatre Est du Bayou et Sud des réclamations privées de la Section trente cinq, Sud de la réclamation privée, dans le bourg Onze Sud, Douze Est, dans le District de Terre Sud de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi contenant 651.48 acres.

Septièmement—Certaines portions de terre du troisième district de la Nouvelle Orléans comme la moitié Est du quart Est du quart Sud-ouest du quart Nord, la moitié du quart Est Sud-ouest et le Sud du quart ouest du quart sud ouest de la section vingt cinq et toutes les sections trente six dans le bourg onze rang Douze Est et le Sud Est de District Est de la rivière du Mississipi, contenant 1040 acres.

Huitièmement—Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés comme lot No 2 ou la moitié Est de la section dix neuf, le tout de la section trente et le tout de la section trente un dans le bourg onze Sud, Rang treizième Est, dans le District de terre Sud Est du fleuve Mississipi contenant 567,62(100 acres.

Troisièmement — Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme les lots 10 et 11 de la section 5 dans le bourg douze, rang treize est dans le district de terre sud-est du fleuve Mississipi, contenant 30,66 acres.

Dixièmement—Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans mesurant un arpent de face sur le chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur; ladite propriété étant bornée au nord par le morceau Mims, à l'est par le morceau D. W. Kelly, au sud par le Chemin de Gentilly et à l'ouest par le morceau de Gustagera.

Onzièmement — Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans, décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente et une partie de la section trente quatre du Bayou Cochon, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg rang douze est, dans le district de terre sud est, à l'est du Mississipi, contenant 100 acres.

Douzièmement—Cinq morceaux de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud, rang douze est comprenant les Nos Deux, Trois, Quatre, Cinq et Quinze dans la section Deux dans le bourg et Rang contenant ensemble 40 acres, d'après un plan par Louis H. Pilié, arpenteur, daté le 2 janvier 1860, et déposé dans l'étude de Charles E. Fortier, notaire en cette ville comme plan No 1, sous livre de plans No Un, les dimensions indiquées sur ledit plan ayant été prises et tracées par Wm. J. McCullough, voyer des Etats Unis.

Treizièmement—A—Deux morceaux de terre dans la paroisse ci-dessus nommée et dans le même bourg et rang désignés par les lots 1 et 4, dans la section No dix, contenant ensemble 142.42 acres, d'après l'acte à Alfred Thompson de Daniel Peter Morey, mais d'après les cartes et patentes des Etats Unis contenant seulement 73.34 acres.

Seizièmement—B—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée et dans le même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans la section 11 contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 76 acres plus ou moins.

Dix huitièmement — Le lot No 5 dans la section 10, bourg douze sud, rang douze est, dans le district de terre sud-est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans contenant d'après l'acte de Joseph Ravanneck à Alfred Thompson 53.25 acres, mais contenant seulement 37.92 acres d'après l'arpentage des Etats Unis.

Dix neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désigné comme lot No cinq de la Section Neuf, contenant 41 acres.

Vingtièmement—Les trois septièmes d'un morceau de terre contenant 239.32 acres, se trouvant dans les sections Six et Sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du District de terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de la Louisiane attaché à un acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci-dessus mentionnés trois septièmes dans cette portion dédit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau entier et pour plus amples renseignements voir descriptions référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire.

Vingt et unièmement—L'lot autrefois désigné par le m49, maintenant désigné par le No 5237 borné par l'avenue de Pauline et les rues Frankland Madison et New York et mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue du Peuple et à la rue Madison par deux cent cinquante neuf pieds dix pouces et sept lignes de face sur chacune des rues New York et Frankford.

Vingt deuxièmement—Le tiers de la section fractionnelle vingt quatre (24), se trouvant au sud du droit de passage de la New Orleans and Natchez-to-Iera Railroad Company, dans le bourg douze sud, Rang douze est, près des "Little Woods", contenant 27 acres.

Vingt trois) émement — Une petite portion contenant 1 [illegible] acre du quart nord-est de la section sept dans le bourg douze sud, rang douze est dans le district de terre sud est à l'est du fleuve Mississipi, étant les mêmes propriétés acquises par Edward L. Dwyer par achat d'Alfred Thompson et Harry A. Thompson d'après l'acte pardevant Charles T. Seniat, notaire, le 23 février 1906 (Titre enregistré dans le livre C. O. B. 207, folio 450) et par ledit Dwyer vendu à la New Orleans and Pontchartrain Realty Company d'après l'acte pardevant le même notaire à la même date (Titre enregistré dans le livre C. O. B. 206, folio 442.

Note au sujet de la garantie: La garantie du demandeur en exécution dans la présente [illegible] ne est:

1° Il ne garantit pas aucune portion des terres ci-dessus maintenant occupées et en possession du New Orleans and Northeastern Railroad comme droit de passage.

2° Il ne garantit pas même contre le retour du prix d'achat seul du surplus des terres décrites dans le paragraphe No trois, aucune des terres ci-dessus décrites dans les parchas quatre sept deux huit neuf dix onze douze treize quatorze dix huitième dix neuvième vingt et vingt et un.

3° Sa garantie ne s'étend à aucune des dites terres au delà de l'obligation de payer pour aucune terre d'après les remèdes ci-dessus pour être en à quinze dollars par acre avec cinq pour cent d'intérêt.

4° Ses obligations en garantie sont seulement comme dépositaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Farrar, Toombs & Kruttschnitt, avocats pour le demandeur.

11 août—11 12 17 24 31—sept 7 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nos vous No municipal 1022 Avenue Washington, entre les rues Magazine et Constance.

Mlle Nellie H. Henderson vs Sheldon W. Clark, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 79 924—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Constance, Washington, Magazine et Quatrième désignés par les lots Nos 15 et 16 de l'îlet 59, sur un plan fait par Henry Meelhausen, voyer, daté le 6 mai 1846, et déposé en l'étude de L. Herman, alors un notaire dans la Nouvelle Orléans, Louisiane lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente et un pieds six pouces (31' 6") de face à la rue Washington sur cent vingt cinq pieds (125') de profondeur, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T. Whitaker, avocat pour la demanderesse.

4 août—4 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée.

Dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Mme. Galvez et Onzaga.

Bâtisses portant les Nos 2127 et 2131 rue Lapeyrouse.

Antonino Patorno, Jr., vs Philip Piapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mire, Lapeyrouse, Galvez et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles le tout plus ou moins, et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 59, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du lot contigu, lequel est désigné par le No trois sur ledit plan.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé de tout le lot No trois sur le plan ci-dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes enlevé du coté le plus près de la rue Galvez.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'îlet No 1046, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Rosel, avocat pour le demandeur.

3 août—3 4 10 11 17 24 31—sept 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Vente par le shérif civil, sur les lieux, No 632 rue St Pierre, entre les rues Royale et Chartres.

D'un grand assortiment de meubles et effets mobiliers, etc., bijouteries, etc., Diamants.

Aussi un piano.

Antiques, un jolis filtre.

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 78,023—En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre ses héritiers et des parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 11e jour d'août 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et ainsi avec consentement de toutes les parties intéressées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 632 rue St Pierre

dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre To-leose Royale et Chartres, mesurant vingt quatre et demi pieds de face à la rue St Pierre par soixante pieds de profondeur

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

2° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 627 rue St-Pierre,

dans le même District, dans l'îlet borné par les rues St Pierre et Royale Passage de la Bourse et Passage d'Orléans mesurant dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue St Pierre par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

3° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent portant le

No municipal 633 rue St Pierre

dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite, mesurant dix huit pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue St Pierre, par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

Termes et conditions:

Un tiers (1/3) en plus comptant la portion de crédit, s'il y en a, devant être payable en un, deux et trois ans, en paiements partiels égaux, représentés par des billets portant intérêt au taux de sept (7) pour cent par an à partir de la date du passage de l'acte de vente, lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur, lien et hypothèque, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur, en plus du prix de l'adjudication, devant assumer les taxes pour l'année 1906, et devant payer pour les actes de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant Scott E. Beer, notaire.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire active.

19 août—19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Premier District,

Occupée comme une Ecurie

Sur la rue Race, entre les rues St Thomas et Religieuse

(l'arrière rue étant Orange.)

Abraham Katz vs Thomas J. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 septembre 1906, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, désigné comme lot 6 de l'îlet 20, lequel est borné par les rues Race, St Thomas, Orange et Religieuse, d'après le plan original du faubourg Lacourse, déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot mesurant, en mesure française soixante pieds de face à la rue Race sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Zachary Adler, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 80,066.—O. A. Peirce vs ses créanciers—Ordre — Qu'une réunion des créanciers du demandeur soit tenue pardevant John J. Reilly, notaire, commençant le 14me jour de septembre 1906, à 11 heures a. m., et que F. F. Tessier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du demandeur et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne et la propriété du demandeur soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 août 1906.

Signé JOHN ST PAUL,

Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Joseph A. Casey, avocat.

12 août—12 a 5—sept 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes Importantes de Propriétés de Valeur Améliorées par le Shérif Civil

Du Premier et Quatrième Districts

Portant les numéros municipaux comme suit:

I. Nos 1822 et 1824 rue Erato,

Entre les rues Baronne et Dryades.

II. Nos 731 et 733, Nos 735 et 737 rue Dryades,

Entre les rues Julie et Gérod.

III. Nos 918 et 920 rue Lafayette,

Entre Baronne et Dryades.

IV. Nos 715 et 717 rue Pleasant.

V. Nos 711 et 713 rue Pleasant.

VI. No 707 et 709 rue Pleasant.

VII. No 719 rue Pleasant,

les deux, 5me, 6me et 7me propriétés étant entre les rues Annonciation et Chippewa

ET

VIII. Nos 1176 et 1178 rue Magasin,

coin de la rue Erato.

Dans l'affaire de

G. F. Herber vs F. J. Swoop, John Blank et F. A. Wilke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 973—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un de cela daté le 1er août 1906 ordonnant la saisie et vente des propriétés de Frederick J. Swoop et de John Blank respectivement, et l'autre daté le 3 août 1906, ordonnant la saisie et vente de la propriété de Frank A. Wilke, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 septembre 1906 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne et Dryades, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Erato, par une profondeur de cent vingt pieds de cette ligne parallèles de à près un plan fait par C. De Tele, le 12me jour de mai 1856 et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville ledit lot ou portion de terre étant la même la plus près de la rue Dryades, du lot No cinq de l'îlet No 95 (ancien numéro) d'après le plan original du Faubourg Lacourse

2 Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelques façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Julie et Gérod, désignés par les Nos sept, huit et neuf sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1859, déposé en l'étude de E. Bonny, ancien notaire en cette ville, pour référence lesquelles dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun cent trente américaine vingt cinq pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de quatre vingt dix pieds six pouces entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 258, borné par les rues Lafayette, Gérod, Baronne et Dryades et mesurant trente pieds (en mesure française) de face à la rue Lafayette entre les rues Baronne et Dryades, par cent vingt huit pieds (mesure américaine) de plus ou moins de profondeur courant jusqu'au mur en briques dans le fond.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet No 86, borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par le No trois et mesurant trente deux pieds huit pouces de face à la rue Pleasant par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 715 et 717 rue Pleasant.

5° Un autre certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par la lettre A, sur un plan fait par George de Armas, député voyer de ville daté le 7 novembre 1898 et annexé à un acte de vente à M. E. Wegmann et ici cité pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 14 mars 1899; ledit lot commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond, par une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 711 et 713 rue Pleasant.

6° Un autre lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet qui celui ci-dessus décrit, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné fait par George de Armas, député voyer de ville; ledit lot commençant à une distance de cinquante huit pieds quatre pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente un pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles; les bâtisses sur cette portion de terre sont désignées par les Nos 707 et 709 rue Pleasant.

7° Une certaine portion de terre située dans le même district et îlet que ce qui décrit ci-dessus, désignée par la lettre C, sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant d'après ledit plan seize pieds dix pouces de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les bâtisses sur ladite portion de terre sont désignées par le No municipal 719 rue Pleasant.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasin, Erato (autrefois Melicerte), Gaiennie et Constance, étant une portion du lot No treize de l'îlet No dix sept. Ladite portion de terre formant une des encoignures des rues Magasin et Erato, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Erato (antrefois Melicerte).

Saisi dans le procès ci-dessus, comme suit:

Les propriétés 1er, 2me et 3me ci-dessus décrites, comme appartenant à Frederick J. Swoop.

Les propriétés 4me, 5me, 6me et 7me ci-dessus décrites, comme appartenant à John Blank.

Et la propriété 8me ci-dessus décrite, comme appartenant à Frank A. Wilke.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S. Parkerson, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.

La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Algier, au Dry Dock. Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 215,

PHONE 576.

1er oct—10m—mar, ven

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Résidences du Cinquième District.

La Jolie Résidence à Deux Etages, No 621 Avenue Opelousas,

Entre les rues Verret et Valette (Résidence du défunt Dr Lowe).

L'Attrayant Cottage Elevé, No 322 rue Verret,

Entre avenue Pélican et la rue Alix.

Succession du Dr Morgan M. Lowe et de Mme Thérèse Mooney, sa femme. 79,860—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 27 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 août 1906, et signé en cour ouverte le 21 août 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No (3) borné par l'avenue Pélican, les rues Alix, Olivier et Verret, ledit lot est désigné par le No 13 et mesure, en mesure américaine trente et un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Verret par cent cinquante cinq pieds deux pouces de profondeur sur la ligne séparant du lot No 14, trente et un pieds, six pouces de largeur dans le fond. Les améliorations sont connues comme le No 322 rue Verret, et comprend un cottage simple contenant onze chambres, galeries, etc., le tout en parfaite condition.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ancien No 7 nouveau No 125, borné par l'avenue Opelousas, les rues Verret, Shield et Valette; lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et sont désignés comme lots Nos 6 et 7, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 6 mesurant trente quatre pieds de face à l'avenue Opelousas trente et un pieds de largeur dans le fond, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de séparant du lot No 5 et cent vingt pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne du lot No 7; ledit lot No 7 mesurant trente neuf pieds de face à l'avenue Opelousas par cent vingt pieds un pouce et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No 621 avenue Opelousas, et comprennent une splendide résidence à deux étages avec entrée pour voiture, et contenant vestibule, galeries chambre à bain et quelques 10 chambres.

Conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit devant être garantie par billets de l'acquéreur fait à son propre ordre et par lui endossé et portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges sur la première vente et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payé en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1906, et de payer les actes de vente sur frais des acquéreurs par devant Julian B. Habeby, notaire, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

26 août—26—sept 2 9 16 23 27

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Caroline Wentworth, veuve de Charles Wentworth.

Montre en or, Meubles de salon, Meubles de maison.

No 80,016 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LUNDI le 10 septembre 1906 à 11 heures a. m., sur les lieux No 210 rue Newton, entre les rues Rivet et l'avenue Brooklyn, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 août 1906, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon. F. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, une montre en or, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

M. S. Mahoney, avocat.

29 août—29—sept 1 9 10

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1906.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5 8 Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix locs., $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without